

## Femmes et ethnicité en Ontario français : limites des convergences théoriques des discours de l'identité

Christiane Bernier

Volume 8, numéro 2, 1995

Théorie, méthode, pratique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057845ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057845ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bernier, C. (1995). Femmes et ethnicité en Ontario français : limites des convergences théoriques des discours de l'identité. *Recherches féministes*, 8(2), 47-66. <https://doi.org/10.7202/057845ar>

Résumé de l'article

Ce texte présente une réflexion sur les différences, les convergences et les limites des discours actuels sur l'identité francophone (sexuée et ethnique) en Ontario. L'analyse est construite à partir d'un corpus de 40 textes publiés entre 1978 et 1994. Les différences entre ces deux discours sont précisément liées à leur positionnement différent dans le champ discursif de la théorisation du fait minoritaire, alors que leurs convergences sont le produit de l'idéologie nationalitaire qui les anime. Finalement, les limites de ces discours apparaissent lorsqu'on tente, à partir des mêmes cadres théoriques, de penser le pluralisme et la diversité dans les sociétés postmodernes.

# Femmes et ethnicité en Ontario français : limites des convergences théoriques des discours de l'identité

Christiane Bernier

*Non. La diversité n'est pas une utopie.*  
François Paré (1992 : 8)

Une réflexion sur une adéquation entre les objets de théorisation «femmes francophones», «pluralisme» et «milieu minoritaire» implique la reconstruction d'un parcours discursif qui s'avère à la fois enchevêtré et révélateur. Ce parcours s'articule nécessairement autour de la reconnaissance de l'exploitation, dans la pensée sociologique canadienne des 20 dernières années, de trois substrats théorético-idéologiques : les catégories conceptuelles «femme», «ethnie» et «situation sociopolitique» inscrites dans différentes interrelations.

En fait, une première lecture du corpus permet de saisir que ces éléments, tels qu'ils se présentent, sont problématisés à partir d'une inscription commune, le statut de minoritaire :

- 1) femmes et situation minoritaire;
- 2) ethnie (identité francophone) en milieu minoritaire;
- 3) et, naissant de leur synchrétisme, le pluralisme ethnoculturel, comme limite théorique des lieux où penser l'identité de minoritaire.

Le corpus sur lequel repose l'analyse a été construit à partir des critères suivants : les articles retenus devaient faire montre d'une analyse sociologique des phénomènes d'identité liés soit à la situation des francophones en Ontario, soit à celle des femmes francophones vivant en milieu minoritaire. Les articles devaient en outre avoir fait l'objet de récurrences dans les citations, à l'exception des textes sur le phénomène du «pluralisme», qui se présentent comme discours nouveau et dont nous n'avons pu utiliser que quelques constructions discursives. Bien que ce corpus n'ait aucunement la prétention d'être exhaustif, il regroupe une quarantaine de textes, publiés entre les années 1978 et 1994 (voir tous les textes marqués d'un astérisque dans la bibliographie).

Deux préoccupations sont à l'origine de cette recherche. La première pourrait s'exprimer dans l'interrogation suivante : pourquoi les femmes francophones vivant en milieu minoritaire ont-elles élaboré certains concepts précis, c'est-à-dire autres que ceux qui avaient été construits par les théoriciens de l'identité francophone en milieu minoritaire? L'analyse montrera qu'une explication peut être liée au fait qu'il n'y a pas de lieu théorique où ces femmes auraient pu se penser dans le discours ethnoculturel sur la minorité francophone. La deuxième préoccupation touche l'ensemble du discours minoritaire et s'interroge à savoir si sa logique, telle qu'elle a été déployée jusqu'à ce jour, permet d'intégrer le concept de pluralisme ethnoculturel. Encore là, l'analyse démontre que cela ne peut se faire sans certaines transformations dans les catégories mêmes qui sous-tendent tout ce discours.

Pour rendre compte de cette double interrogation, je tenterai de mettre en évidence, dans un premier temps, comment les discours des femmes

francophones en situation minoritaire (dont on a dit qu'elles avaient un «double statut de minoritaire») et les discours de l'identité franco-ontarienne se sont construits. En effet, selon la théorie de la polémique, telle qu'elle a été conçue et développée par Maingueneau (1984), c'est en reliant les discours à leurs contextes de production, c'est-à-dire aux contraintes sémantiques de la doxa contre laquelle, en créant leur propre système de sens, ils se sont élaborés, qu'il est possible d'en faire l'analyse. Cette dernière, dès lors, ne peut se comprendre que comme comparaison entre des discours parlant différemment d'un même sujet, que comme révélation d'une polémique entre deux ou plusieurs discours, dont au moins un a un statut d'antériorité. L'ensemble discursif constitué par cette polémique représente un premier niveau interdiscours. Ainsi, dans le cadre de l'analyse qui nous intéresse ici, cela signifie qu'il faut repérer contre quels fondements et à la suite de la création et de l'utilisation de quels concepts les productions discursives, d'une part sur les femmes francophones au double statut de minoritaire et, d'autre part, sur l'identité francophone en milieu minoritaire, en sont arrivées à construire leur système de sens, à baliser leur champ sémantique spécifique (théorique et épistémologique).

Dans un deuxième temps, postulant, à la suite de Maingueneau (1984) et de Foucault (1975), la primauté de l'interdiscours sur le discours, je m'attarderai à voir comment ces deux systèmes de sens sont reliés entre eux, c'est-à-dire comment ces interdiscours singuliers (femmes doublement minoritaires et identité franco-ontarienne) en arrivent à créer un interdiscours encore plus large sur la question des interrelations dans le champ du sociopolitique (le contexte minoritaire).

Enfin, je donnerai un aperçu du nouveau discours en émergence sur le pluralisme dans les sociétés modernes, en indiquant comment une réflexion sur cette question produit une reconsidération des lieux théoriques du discours sur le pouvoir et la domination.

Rappelons encore que tout discours s'inscrit nécessairement dans un «déjà là» discursif à partir duquel il se définit et contre lequel il se construit. Double démarche permettant, d'une part, de revendiquer une ontologie (en isolant pour se l'approprier quelque partie dans le discours dominant) et, d'autre part, en même temps, de démasquer les «manques», les «contradictions», dans le construit dominant auquel il se réfère. Cette ontologie est nécessaire : il n'y a pas de création de discours sans textes fondateurs, sans mythe justificateur. Le discours des femmes de la francophonie minoritaire ne pourra pas davantage faire l'économie d'une analyse féministe matérialiste (ou radicale) de la situation que celui de l'ethnicité ne pourra éviter une appréhension théorique classiste marxisante et une idéologie nationalitaire.

## **Femmes francophones et milieu minoritaire**

### **Une théorisation de la dyade ethnicité-féminité**

Comme textes fondateurs, retenons deux lieux d'inscriptions : celui de Colette Guillaumin sur la théorie du sexage/classes de sexe (1978a, 1978b), dont sera tributaire le second, celui de Danielle Juteau-Lee et Barbara Roberts (1981) sur l'articulation ethnicité/féminité. Alors que le premier texte présente les éléments d'une théorie de l'oppression, le deuxième développe une analyse de

la spécificité de la situation des femmes venant d'une ethnie en position minoritaire, dans le champ du politico-symbolique.

L'intérêt polémique<sup>1</sup> de ces textes est manifeste. D'une part, ils ont inscrit le discours féministe dans le champ scientifique, en démontrant que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Appliquant, en effet, des théories connues<sup>2</sup> (théorie de la domination; théorie des relations raciales) à l'objet «femmes», ils ont servi à construire un nouvel objet sociologique, une nouvelle appréhension des rapports sociaux, maintenant connue comme la théorie des rapports sociaux de sexe. Cette légitimation scientifique qu'ont permis d'obtenir les analyses féministes radicales des années 1970 (Delphy 1970, 1975; Guillaumin 1978a, 1978b) est importée, par Juteau-Lee, dans le champ de la problématique «femme-minoritaire», par le couplage et la transformation des «paires de sens» «esclavage-sexage/ethnicité-féminité» en «sexage-ethnicité». Articulation théorique qui place résolument dans une analyse sociologique d'interdépendance des éléments non encore construits comme tels, structurant dans le même «lieu de sens» le signifiant des rapports de pouvoir (dominant-dominée) et le signifié d'un être particulier dans ces rapports (les femmes francophones en situation minoritaire). Ce faisant, cette théorie réinterprète les balises sémantiques du champ des études ethniques en présentant à quel point elles sont partielles et partiales, soulignant le fait qu'elles ont toujours occulté la participation des femmes à la constitution du phénomène ethnique<sup>3</sup>, créant par là un espace ouvert à la construction théorique féministe de ce champ.

- 
1. Le terme polémique est ici entendu selon le sens que lui donne l'analyse de discours : «la relation polémique, au sens le plus large, loin d'être la rencontre accidentelle de deux discours qui se seraient institués indépendamment l'un de l'autre, n'est que la manifestation d'une incompatibilité radicale, celle-là même qui a permis la constitution du discours» (Maingueneau 1984 : 12).
  2. Autant Guillaumin (1972, 1977), qui avait théorisé les phénomènes raciaux, que Juteau-Lee (1974, 1979) et Juteau-Lee et Lapointe (1976), qui avaient développé une compétence en sociologie américaine des relations ethniques, pouvaient sans peine servir de pivot. C'est cette double inscription théorique, connaissance des phénomènes ethniques et allégeance au féminisme, qui leur a permis d'avoir, dès le début, une vision différente des phénomènes liés à la production d'identité et à sa reconnaissance par «l'autre».
  3. On peut voir dans la formulation qui en est donnée le double mouvement de construit théorique à partir d'un *déjà-là* accepté et réapproprié : «La démarche de ces penseurs [Bauer, Borokov] constitue un ajout d'envergure, car elle s'élabore à partir de leur oppression en tant que membres des communautés d'histoire et de culture dominées. Mais elle demeure partielle, tronquée, puisqu'elle occulte la participation des femmes à cette histoire, leur contribution à la constitution du phénomène ethnique» (Juteau-Lee et Roberts 1981 : 18). Par la suite, par un renversement de sens notable, une sorte d'appropriation d'espace dans le champ scientifique, Juteau-Lee revendiquera le statut de «vision partielle et partielle» comme position épistémologique privilégiée des «minoritaires en sociologie» contre une sociologie (celle des dominants : hommes/nation) prétendant à l'universalisme et à la neutralité (Juteau-Lee 1981).

## Une problématisation du statut

La théorisation du double lieu d'oppression des femmes (en tant que femmes et en tant que francophones minoritaires), justifiée comme on vient de le voir par la révélation de son occultation dans les arcanes du savoir, a donné lieu, dans la décennie qui suivit, à deux *tracés* discursifs, selon que l'on s'arrête au sexe (définir les conditions de production de l'ethnicité) ou à l'ethnicité elle-même (théoriser la production de l'ethnicité en soi). Ainsi, l'on développe des analyses qui soit s'axent sur le dénombrement de la multiplicité des statuts en vertu desquels les femmes sont infériorisées (Proulx 1981; Coulombe 1985; D'Augerot-Arend 1993), soit s'attachent, à travers une incessante relecture historique, à la construction d'un statut de «travailleuse» pour les femmes, que l'on conceptualisera en *productrice d'ethnicité* (Juteau-Lee 1981; Juteau-Lee 1983a; Cardinal et Coderre 1990, 1992; Cardinal 1992, 1993; McKee-Allain et Clavette 1983, McKee-Allain 1989, 1993; Heller et Lévy 1992, 1993a, 1993b).

Ces deux pistes n'obtiendront pas la même faveur théorique.

La théorisation de la multiplication des statuts d'infériorité des femmes épuisera vite ses possibilités heuristiques. Bien que plusieurs auteures continuent d'utiliser, pour son aspect pratique, le concept de double infériorité, une critique en a été formulée depuis le début des années 1990. Linda Cardinal, Jean Lapointe et Yvon Thériault (1990) ont en effet démontré que les situations auxquelles le concept renvoie ne sont pas automatiquement cumulatives<sup>4</sup>; dans une recherche sur les immigrantes, Micheline Labelle (1990) évoque, à son tour, le peu de pertinence de généralisations souvent abusives; Cardinal (1992), reprenant à son compte ces mises en garde, signale que les faits rapportés, dans l'analyse de Proulx notamment, ne sont ni caractéristiques de la situation des femmes francophones ni universalisables à l'ensemble de ces femmes<sup>5</sup>. Pour ma part (Bernier 1993), j'avais précisé les difficultés auxquelles s'expose le discours sociologique féministe lorsqu'il cherche à être à la fois scientifique (analytique) et idéologique (féministe militant)<sup>6</sup>.

- 
4. Bien que l'on puisse soutenir *théoriquement* que *toutes* les femmes sont *dominées de façon générale* dans les rapports sociaux de sexe, dans leurs conditions réelles d'existence toutes les femmes ne le sont pas, pas plus que toutes les femmes francophones vivant en situation *globalement* minoritaire n'ont un double ou un triple statut de minoritaire.
  5. Étonnamment, malgré ces critiques, Cardinal continuera pourtant de croire en la vertu utilitaire du concept, le renvoyant, pour précision, à l'analyse du champ de la production : «la question de savoir si elles [les femmes francophones] sont doublement ou triplement inférieures demande à être précisée davantage. En fait, pour bien saisir le lien des femmes à l'ethnicité et à leur spécificité d'être doublement ou triplement minoritaires, il faudra laisser la statistique pour reprendre l'analyse de la nature des rapports entre le travail domestique et le travail salarié [...] C'est ce que Danielle Juteau-Lee tentera de réaliser grâce à la formulation du concept de production ou de productrice d'ethnicité» (1992 : 17-18).
  6. Au-delà de la critique habermassienne, acquise maintenant, à savoir que le discours scientifique participe de l'idéologie très large fondant la modernité – critique qu'il est inutile de reprendre ici –, je ne soutiens évidemment pas l'idée que tout discours se présentant comme scientifique ne peut être idéologique, et encore moins que tout discours féministe soit nécessairement militant et non scientifique. Mais il faut

La deuxième trame de l'analyse en matière de statut a connu une expansion plus heureuse. Partant de la notion de procès de travail du paradigme matérialiste, on y conceptualise la relation des femmes à la production sociale comme travail de production d'ethnicité, ce qu'on appellera *ethnicisation*. C'est en tant que «mères», et en tant que confinées à la sphère domestique, que les femmes sont réputées être des productrices-reproductrices d'ethnicité. Comme l'affirme Juteau-Lee : «Sans la contribution de la mère (puisque c'est elle qui dans nos sociétés, détient ce rôle) l'«ethnicité» ne serait pas transmise» (1981 : 18).

Si cette approche a eu un certain succès, c'est que, tout en conservant à l'analyse de l'oppression sa virulence, elle permettait de concevoir les femmes comme «sujets historiques», leur octroyant par là un «statut» social, c'est-à-dire un espace dans la construction de l'histoire et de l'identité ethniques. On croyait ainsi sortir d'une vision dans laquelle les femmes ne pouvaient être que victimes des structures, pour les reconstruire actives, *produisantes*, établissant des rapports comme «être-sujet», voire des rapports d'émancipation (McKee-Allain 1989; Cardinal et Coderre 1990). Mais le concept, parce qu'il ne réussissait pas à prendre en considération l'ensemble des rapports sociaux de socialisation, a produit sa propre critique : il faisait des femmes des objets «folklorisés» (Cardinal 1992, 1994) définis selon certains rapports sociaux seulement (sphère domestique) plutôt que dans l'ensemble du social, comme je l'ai fait observer (Bernier 1993). Il en faisait aussi des objets totalisants, en ce qu'il postulait que ce qui est produit par les femmes ne l'est que par elles. N'apparaît-il pas difficile de continuer à soutenir, dans le contexte actuel (présence des pères, transformation dans les rôles sexuels, discours des élites de l'ethnie visée, médias, etc.), l'explication voulant que la reproduction ethnique ne soit que le fait des «mères», même dans un groupe minoritaire? Dans un texte ultérieur, Juteau-Lee nuance le propos :

Je dis bien «grâce *surtout*» à l'influence de la mère; je ne nie pas l'influence des autres adultes, du père notamment, de certains membres de la parenté, du groupe de pairs, etc.; mais il faut reconnaître qu'en dépit des revendications féministes, ce sont encore les mères et leurs remplaçantes (d'autres femmes) qui doivent assumer la responsabilité première de cette charge (1983a : 46).

Cependant, le problème de cette lecture demeure. Elle rend, en effet, coextensifs les domaines du maternage (défini, avec raison, comme procès de

---

reconnaître que certains discours féministes sont plus militants que scientifiques (en ce qu'ils ont davantage comme fin la persuasion politique et la restructuration du champ social plutôt que son explication) et se présentent comme scientifiques. Il n'y a pas dans cette affirmation de jugement de valeur sur la pertinence sociale d'un tel discours, mais bien une interrogation épistémologique sur sa validité comme discours scientifique. Cela est vrai de tout discours militant : sa finalité n'est généralement pas la même que celle du discours scientifique qui, lui, non seulement se doit de présenter des modèles explicatifs, mais, en plus, est astreint à des obligations méthodologiques et participe d'un champ polémique plus exigeant. Cependant, il faut ajouter qu'il n'y a pas de frontière étanche entre ces deux types de discours. Il ne faudrait pas voir ici, non plus, une hiérarchisation des discours dans laquelle le discours scientifique aurait la plus haute cote : tout discours, qu'il soit scientifique ou militant, est un discours social.

travail) et ceux de la production-reproduction ethnique. Si tel était le cas, en réalité, on ne pourrait faire de distinction entre les deux, et donc on ne pourrait produire les tâches du maternage dans une autre culture ou langue que la sienne et, par exemple, être francophone et apprendre, en anglais, à son enfant, à attacher ses chaussures<sup>7</sup>.

En dernière analyse, on réalise que toute tentative un peu rigoureuse d'argumentation logique des deux trames discursives *conjuguées* (sexage/ethnicité) démontre l'impossible réductibilité de leurs rapports de sens qui s'avèrent, non seulement irréconciliables mais même parfois tautologiques<sup>8</sup>.

En fait, si ces modèles théoriques d'analyse, liés à la conceptualisation des statuts, n'ont pu survivre à leur utilisation empirique, c'est parce qu'en donnant à des variables le statut de théorie et en voulant par la suite conjuguer ces constructions théoriques, ils produisaient inévitablement le chevauchement de catégories sémantiques non mutuellement exclusives. On peut, en effet, prendre des facteurs empiriques d'inégalité sociale (sexe, langue, ethnie, région, éducation) et les combiner dans une analyse générale de stratification des inégalités. Mais lorsqu'on choisit de traiter chacun d'eux comme fondement d'une théorie particulière (l'oppression sexuelle comme système social, l'exclusion ethnique comme système politique, etc.) plutôt qu'à titre de facteurs dans une théorie générale (construction sociale des inégalités), cela oblige à leur créer, à chacun, un espace théorique approprié (basé sur l'unicausalité) qui devient inopérant dès qu'il est conjugué à un ou plusieurs autres (problème de hiérarchisation de l'élément causal). C'est ce qui s'est produit, notamment, lorsqu'on a voulu faire fonctionner le «modèle» de la double infériorité développé par Proulx (1981).

La confusion entre des facteurs empiriques et des concepts théoriques, bien qu'elle crée un impact certain sur le plan de la symbolique discursive, coupe nécessairement l'analyste de ses possibilités d'observation empirique parce qu'il lui faut, pour maintenir la cohérence du discours, s'en tenir soit à des idées générales, soit à des constructions idéologiques, qui n'ont pas nécessairement de correspondance dans les collectes de données<sup>9</sup>.

Pendant, bien que les éléments construisant ces deux modèles d'analyse soient souvent trop tributaires de l'idéologie qui les sous-tend, cela ne diminue en rien leur capacité d'occuper le champ du discursif sur l'ethnique, ni

- 
7. Toutefois, une note s'impose ici : Isabelle McKee-Allain faisait remarquer, lors du colloque des chercheuses féministes francophones de l'Ontario, à Toronto, le 4 mars 1995, qu'il convient cependant d'être flexible quant à la notion de productrice d'ethnicité en ce qu'elle peut s'appliquer, de façon utile, à d'autres contextes que celui du maternage, par exemple à celui de la socialisation culturelle faite par les religieuses dans les collèges d'enseignement. C'est là une application intéressante du concept.
  8. Ainsi que le révèle Cardinal lorsqu'elle s'exclame : «le rapport de sexage serait donc celui qui fonderait notre existence comme véritables sujets de l'histoire. Cela m'apparaît impossible» (1993 : 103).
  9. Il n'est pas question de récuser ici l'importance de la théorie des rapports sociaux de sexe ou celle des relations de pouvoir dans les rapports ethniques. C'est le postulat sous-jacent à leur utilisation comme fondements théoriques (qu'il y ait une cause première) qui pose problème, non la conceptualisation théorique de l'articulation de leurs différents rapports qui, elle, est nécessaire.

leur pouvoir de s'y délimiter un espace sémantique. L'effet de la théorie n'est pas la théorie elle-même : la production du discours féministe francophone sur l'ethnie a servi non seulement à l'éclatement du discours ethnique, tel qu'il a été développé depuis les années 1970, mais elle est, en plus, partie constituante du nouveau discours qui s'élabore, depuis peu, sur l'articulation du rapport minoritaire-pluralisme<sup>10</sup>.

## Identité francophone et milieu minoritaire

### Un Interdiscours entre deux frontières

La question de l'identité francophone en milieu minoritaire au Canada passe par l'articulation de théories délimitant les notions d'«ethnie», de «nation», de «groupes minoritaires», de «sentiment d'appartenance» et de «vitalité communautaire». Il n'est pas facile, de prime abord, de pointer le ou les principaux textes fondant la théorisation de l'identité francophone en milieu minoritaire, parce que la création de ce champ discursif y a été le résultat de divers facteurs théoriques et idéologiques, qui renvoient précisément au cœur de la problématique de la définition de la situation sociopolitique. Ainsi, tout d'abord, se pose la question de la tradition scientifique en ce qui concerne les études sur l'ethnicité : jusqu'au début des années 1960, en effet, ces études ont été menées majoritairement aux États-Unis. En second lieu, mentionnons le facteur de la diaspora géopolitique des groupes francophones au Canada : étant répartis dans des entités politiques géographiquement isolées, ils sont le produit de situations historiques particulières et ont, en conséquence, des façons différentes de s'expliquer leur histoire. Enfin, joue aussi un dernier facteur que l'on pourrait nommer la transformation des représentations : l'entité «Canadiens français» se faisant supplanter par d'autres référents, conséquence de la sécession symbolique des francophones du Québec obligeant les autres groupes de francophones à se définir comme minorités linguistiques. Cette rupture ne s'est pas vécue sans traumatisme ni séquelles, comme plusieurs l'ont déjà signalé.

Ces différents facteurs vont obliger les réflexions sur l'ethnie à certaines stratégies discursives pour rendre compte du fait identitaire francophone minoritaire. En effet, il a fallu :

- 1) d'abord, que les discours sur l'ethnie se démarquent *théoriquement* de la tradition américaine;

---

10. Il y a en effet une certaine urgence à élaborer théoriquement tout ce qui est compris dans cette articulation pour sortir de la confusion sémantique dans laquelle nous trouvons quant à ces réalités. Lorsqu'on parle de minoritaires, on renvoie socialement de plus en plus à une *pluralité* de minorités *visibles*, groupes considérés comme minoritaires sur la base de leur sexe ou d'une orientation sexuelle, de leur ethnie ou d'un statut d'immigrant ou d'immigrante, d'un handicap, d'une religion, etc. Par ailleurs, le pluralisme, lui, renvoie presque systématiquement à pluriethnique (pluriculturel) ou à pluralisme religieux et à leur difficulté d'intégration par la société ambiante.

- 2) ensuite, qu'ils se démarquent *idéologiquement* de la théorisation québécoise de l'identité nationale<sup>11</sup>;
- 3) et qu'ils construisent, enfin, un ensemble discursif basé sur un «entre soi», créé à partir du lieu symbolique de la communauté elle-même (son histoire) et de ce qu'elle peut produire aux divers niveaux du socioculturel, du politique et de son propre regard sur elle-même<sup>12</sup>. Cet aspect de la question deviendra évident, par exemple, lorsque les Acadiennes et les Acadiens exigeront d'être nommés «à part», «en parallèle», c'est-à-dire de façon distincte, dans le vocable générique de la francophonie minoritaire canadienne (Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada).

En Ontario français, espace de la présente analyse, on peut voir opérer ces diverses distanciations dans les transformations de l'interdiscours<sup>13</sup>, et dont on retrouve la marque dans des textes, par exemple, de Juteau-Lee (1979, 1980), de Breton (1964) et de Dennie (1978) qui sont exemplaires à cet égard et peuvent, de ce fait, remplir le rôle de textes fondateurs. Un regard rapide sur ces textes indique quelques-uns des thèmes abordés.

Récusant la sociologie américaine, Juteau-Lee se tourne vers la sociologie allemande (Bauer, Weber) pour légitimer ses questionnements et inscrire le discours franco-ontarien sur l'ethnie dans le champ scientifique. Cela lui permettra de construire le concept d'identité ethnique à partir de la notion de communauté ethnique, comprise comme communauté d'histoire et de destin (définition de Bauer) à laquelle s'ajoute la notion de relation de communalisation (définition de Weber), c'est-à-dire un sentiment d'appartenance et une volonté d'action commune. Juteau-Lee pose comme fondamentale la nécessité de se projeter dans des actions revendicatrices, puisque le groupe minoritaire est défini à l'intérieur de relations de domination où seule la revendication d'autonomie peut être source de changement social. Breton (1964, 1983), de son côté, élaborant le concept de «complétude institutionnelle» et le lien communauté

- 
11. En ce qui a trait aux théories en relations ethniques : «De fait, l'analyse macrosociologique des groupes ethniques, de leur nature, de leur formation, de leur maintien et de leur fluctuation, ainsi que des relations entre ces groupes, reste à faire» (Juteau-Lee 1979 : 4). En ce qui a trait à la différence par rapport au Québec : «C'est surtout par le biais des luttes scolaires que l'on peut comprendre en quoi l'expérience des Canadiens français de l'Ontario diffère de celle des Québécois [...] Mais à partir du moment où le pouvoir passa aux mains de l'État provincial, les Canadiens français ne partagèrent plus un destin commun [...] La dissimilitude croissante de leur sort affecta leurs projets, leurs frontières et leurs identités respectives» (Juteau 1980 : 36).
  12. Ainsi qu'on peut le voir dans la nécessité de produire des «états de la recherche», des «bilans bibliographiques» dans la francophonie canadienne. Pour l'Ontario français, consulter : Lapointe et Thériault (1982), Bernard (1990), Cardinal, Lapointe et Thériault (1994).
  13. On le verra, par exemple, dans les changements, que l'on peut suivre dans les références ou renvois bibliographiques qui servent de structuration aux analyses sociologiques, entre 1965 et 1985, où l'on passe de références américaines aux publications européennes puis, progressivement, aux travaux québécois et, enfin, aux productions des francophones hors Québec. Cependant, une tendance se fait jour quant à un retour aux études européennes avec le nouveau discours sur le pluralisme ethnique.

ethnique-communauté politique, produit des instruments théoriques qui serviront à l'analyse des communautés comme telles, c'est-à-dire à l'appréhension de leur vitalité, à l'évaluation de leur potentiel de reproduction. Quant à Dennie (1978, 1989), il apportera un bémol à l'euphorie identitaire en dénonçant la construction mythique et abusive de l'objet «société franco-ontarienne», postulé jusqu'alors comme unifié et homogène, démontrant que, comme toute société industrielle moderne, la société franco-ontarienne est inscrite dans des relations de classes et de pouvoir, et donc elle-même traversée de divisions multiples; représentation de la société franco-ontarienne qui, jusqu'à tout récemment, fut peu entendue.

### Une sémantique de l'opposition

Les pistes que l'on décèle dans ces premières analyses se déploieront dans des champs divers et n'auront ni la même écoute ni les mêmes effets théoriques et symboliques dans l'ensemble de la production discursive du champ de l'ethnicité en Ontario français. Il ne m'apparaît pas utile de reprendre ici l'analyse complète de ce corpus. Rappelons simplement que cela comprend tout un ensemble de recherches : des analyses sociolinguistiques et démolinguistiques scrutant les phénomènes de transmission culturelle et de transfert linguistique; des études sociocommunautaires sur les capacités d'action et d'organisation des communautés; des études sur l'histoire, les institutions et le calcul du dénombrement des effectifs francophones; des analyses liées à la revendication de services et de droits, scolaires et linguistiques; enfin, des analyses sur les frontières ethniques, les idéologies, le rapport au travail et à l'économie; la présente liste n'étant en rien exhaustive. Pour en avoir une vision plus complète, je renvoie à la synthèse critique qui en fut produite par Cardinal et Lapointe (1990)<sup>14</sup>.

Mais au-delà de la densité de l'analyse thématique — c'est-à-dire de la concentration des concepts et de la fécondité des recherches —, si l'on fait un survol «impressionniste» de la production des 15 dernières années, on voit se dessiner une certaine logique dans le discours sur l'identité franco-ontarienne, logique qui, se refusant à tout essentialisme, présente cette identité comme enjeu perpétuel d'un espace à *gagner* plutôt qu'à *subir*. Mais penser un espace comme devant être *gagné*, ce n'est cependant pas le penser comme devant être *géré*.

Dans la façon de définir l'identité comme coextensive d'un espace territorial (et discursif), ne pouvant s'obtenir que dans une confrontation réglée avec un adversaire, l'anglais majoritaire, il n'est pas difficile de reconnaître la logique de la pensée moderne instituant l'individu et l'État-nation. Logique d'un discours qui s'est développée en prenant la forme d'une sémantique de l'opposition reposant sur une théorie de l'oppression-libération : on est dominé ou dominant, comme individu et comme peuple, on a des droits ou on n'en a pas, comme individu et comme peuple.

Cette sémantique de l'opposition, qui traverse de part en part tout l'espace discursif de la modernité, se retrouve jusque dans la construction du discours minoritaire sur lui-même : toute définition, toute situation identitaire, y porte en

14. Voir aussi les synthèses critiques qu'en ont produites Juteau (1994), Thériault (1994) et Cardinal (1994).

effet la marque d'une différence vécue comme opposition dans un rapport de force vécu, lui, comme «totalisation en intériorité» (Sartre 1960). On est une personne victime ou autonome, dominée ou entrepreneuse, assimilée ou victorieuse, valsant constamment entre le désir d'être et la peur de n'être pas, ne sachant que rendre prioritaire, de la conviction intérieure de son identité ethnique (sentiment d'appartenance) ou de la réalité de l'altération des frontières extérieures (assimilation). Ce rapport dichotomique que nous présentent les textes sur l'identité franco-ontarienne pourrait apparaître réducteur si là ne résidait pas, précisément, selon eux, la seule expression possible de la réalité identitaire du minoritaire, l'expression d'un désespoir<sup>15</sup>.

Pris entre ces deux pôles, sur un même axe, comment le discours minoritaire peut-il, autrement qu'en les subsumant sous ses propres catégories, intégrer les réalités d'autres minoritaires?

## Limites des convergences théoriques

### Les différences : rapports au champ discursif

Y a-t-il des rapprochements à signaler ou des différences à établir entre le discours des femmes francophones sur elles-mêmes et celui des Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes sur le fait minoritaire, tels qu'ils sont présentés ici? D'abord les différences : tant du point de vue de leur genèse que du rapport au discours comme tel, on peut constater l'importance de ces différences.

On a vu que chacun de ces discours établit ses propres canaux de légitimation en s'inscrivant dans une tradition scientifique particulière; mais alors que, pour le discours sur l'identité franco-ontarienne, l'effet recherché est largement sociopolitique, pour le discours des femmes (féministes), l'enjeu est double, sociopolitique et symbolique : on veut se créer une place dans le champ scientifique comme productrices de savoir<sup>16</sup>; et on veut le faire en produisant une vérité incontournable sur les femmes, vérité qui aurait évidemment, elle aussi, un effet sur la façon d'appréhender la situation sociale des femmes, vérité qui les inscrirait à part entière dans le tout social. Ainsi, une première différence résiderait dans le fait que, dans le premier cas, l'effet recherché et l'effet obtenu se placent dans le même champ discursif, celui du sociopolitique; alors que, dans le second, il est nécessaire d'obtenir un effet de théorie dans le champ épistémologique de la scientificité *pour* avoir un effet discursif dans le champ du sociopolitique : médiatisation nécessaire<sup>17</sup>. Les deux discours se placent donc dans un rapport différent de légitimation au savoir.

---

15. C'est ce que François Paré exprime en ce qui a trait à la littérature minoritaire : «La minorisation est la pensée vivante du minoritaire vécue en chacun des individus. Elle est un état d'esprit, une condition absolue du désespoir de ne jamais pouvoir s'accomplir dans le discours dominant» (1992 : 14); «Le minorisé brûle de passion, car en lui couve la plus grande impossibilité» (1992 : 134).

16. Ce n'est pas que les théoriciens du discours sur l'identité franco-ontarienne ne tentent pas, individuellement, de se tailler une place dans le champ scientifique, c'est que, collectivement, ils n'ont pas, sur la base de leur sexe, à le faire.

17. Il n'est pas ici question de suggérer que le discours sur l'individu et sur l'identité nationale n'a pas eu à livrer la même bataille. Mais c'était dans une autre épistémè, à l'occasion de la critique marxiste de l'idéologie libérale (Bernier 1991).

Cela implique un corollaire : le fait que leur position dans l'interdiscours ne relèvera pas, elle non plus, du même rapport. On peut en effet remarquer que, alors que le discours produit par les femmes francophones est largement tributaire du discours sur l'identité minoritaire, celui-ci en retour fait peu de cas de leurs productions. Il y a dépendance et non échange; il y a, symboliquement, dans le champ du discursif sur la question des minoritaires francophones en Ontario un discours social accepté (celui de l'identité franco-ontarienne) qui se donne à voir, tant à lui-même qu'aux autres, comme représentation hégémonique et un discours «minoritaire» (celui des femmes francophones) qui est présenté comme particulier, spécifique, marginal, et dont la reconnaissance tarde à être établie. Discours «minoritaire» dans le discours «sur les minoritaires» : ce dernier se présente alors comme dominant, il reproduit, au sein de l'ensemble discursif, un rapport de force, une certaine ségrégation sexuelle entre les producteurs et les productrices de discours. Prenons-en un exemple significatif : bien que les textes de Juteau-Lee soient parmi les premiers à avoir construit des analyses sociologiques poussées sur le fait ethnique et l'Ontario français, (comme je l'ai signalé précédemment), ses travaux<sup>18</sup> ne seront guère utilisés avant la fin de la décennie 1980, voire les années 1990. De même, on pourra faire un tour rapide des bibliographies de différents articles connus, y compris ceux de la *Revue du Nouvel-Ontario*, pour mesurer à quel point se tailler une place dans le champ des études franco-ontariennes n'est pas chose facile pour les femmes. Mais, ne nous méprenons pas : dire cela, ce n'est pas dire la même chose que parler de «double minorité». Il y a une différence entre fonder en théorie des statuts de «minorisation» et reconnaître sur le plan épistémologique la position sociale des discours dans un champ discursif donné, c'est-à-dire mettre en évidence le positionnement inégalitaire de leurs divers énonciateurs. Cela étant, on peut en arriver à penser que, si les femmes francophones minoritaires ont mis en place leur propre articulation de concepts dans la théorisation de la situation de minoritaires francophones au Canada, c'est qu'elles ont dû se construire un espace spécifique, ces femmes n'existant ni à titre d'objets dans la problématique globale ni à titre de chercheuses ou d'interlocutrices dans la théorisation de cette problématique.

C'est en ce sens, me semble-t-il, que Maingueneau parlera de l'extension de discours en *pratique discursive* :

Le discours ne doit pas être pensé seulement comme un ensemble de textes, mais comme une *pratique discursive*. Le système de contraintes sémantiques, au-delà de l'énoncé et de l'énonciation, permet de rendre ces textes commensurables avec le «réseau institutionnel» d'un «groupe», celui que l'énonciation discursive à la fois suppose et rend possible (1984 : 13).

L'idée soutenue ici est que le lieu d'énonciation, dans le discours sur l'identité franco-ontarienne, ne permet pas qu'y soient intégrés d'autres bases à l'oppression, d'autres facteurs de discrimination (comme le genre) que ceux qu'il reconnaît lui-même comme constitutifs de son rapport au groupe majoritaire et qui sont corrélatifs à l'historicité de sa communauté telle qu'il la construit.

---

18. On peut signaler deux renvois bibliographiques à son sujet : celui de Lapointe et Thériault (1982) et celui de Dennie (1990).

## **Les convergences : logique de la domination et rapport aux autres minorités**

La précédente proposition explicative est extrêmement utile. Si en effet le discours franco-ontarien, voulant parler au nom de son identité ethnique, ne peut faire place à une énonciation sur l'ethnicité provenant des femmes franco-ontariennes, comment, dès lors, pourra-t-il être apte à s'ouvrir à la théorisation d'autres revendications, d'autres situations de minoritaires; par exemple, à celle des minorités ethniques francophones dont le français est la langue d'usage mais non la langue d'origine ou maternelle, c'est-à-dire des francophones de situation ou d'adoption (ainsi, des immigrantes et des immigrants d'origine chinoise, mexicaine ou haïtienne travaillant en français en Ontario).

Cette exclusivité du lieu d'énonciation du discours minoritaire franco-ontarien a une double conséquence : ou bien elle exclut les autres «ethniques» francophones de la définition entendue de minoritaire (et dans ce cas on les assimile au groupe majoritaire, les «anglo-dominants»); ou bien on les assimile, en silence, sous une culture, la culture franco-ontarienne qui, en partie, n'est pas la leur, en reniant le reste de leur identité. Ce faisant, on reproduit entre francophones le rapport majoritaire/minoritaire décrié autre part (Cardinal 1994), rapport asymétrique que l'on retrouve aussi entre les Franco-Ontariennes et les autres femmes francophones de la province.

Ainsi, au-delà de leurs différences, c'est dans le rapport aux «autres francophones», dans une certaine résistance à ceux et celles qui ne sont pas des «d'origine», dans la reproduction d'une certaine logique de la domination, que se situent les points de convergence. On voit se manifester là, au sein de ces deux ensembles discursifs, une idéologie nationalitaire et une pratique discursive communes qui sont la marque de l'historicité qui les traverse : après tout, dans la communauté, on sait qui est franco-ontarien ou franco-ontarienne et qui ne l'est pas.

Pour comprendre comment on en arrive à créer ces distinctions, autant entre majoritaires et minoritaires qu'entre minoritaires comme tels, on doit en revenir à la théorie des rapports de pouvoir qui sous-tend toute revendication d'identité dans les nations modernes.

## **Pluralisme ethnoculturel et gestion de la diversité**

### **Une critique postmoderne des discours sur le pouvoir**

La théorie des rapports de pouvoir, encore majoritairement revendiquée et utilisée en sociologie politique et dans l'analyse des rapports sociaux de sexe, a largement démontré que c'est collectivement, c'est-à-dire en tant que groupe, que les femmes et les diverses minorités sont dominées ou exclues par l'intermédiaire de structures sociales érigées et utilisées par des groupes dominants, dans leur propre intérêt; et que c'est à travers ce rapport d'oppression qu'est créée la différence, qu'est construite la marque sociale du groupe. Résultat : il y a stigmatisation de cette marque, on devient une personne dominée ou dominante du seul fait d'appartenance à un groupe identifié comme tel. En fait, selon cette lecture, tout l'ensemble social est inscrit dans une logique de la domination.

Cette théorie du pouvoir, qui a ouvert positivement tout un champ à l'analyse des rapports sociaux en général et des rapports sociaux de sexe en particulier, a cependant été critiquée depuis par le courant postmoderne, à la suite de Foucault (1976). Celui-ci, en effet, développe l'idée selon laquelle le pouvoir n'est pas un attribut personnel, quelque chose que l'on détient, que l'on peut obtenir, perdre ou transférer, mais il est plutôt une forme que prennent les rapports sociaux lorsqu'ils se cristallisent autour de certains enjeux. En ce sens, le pouvoir est toujours situationnel et relationnel.

La conséquence la plus directe d'une telle lecture est qu'elle ne postule pas la société comme organisée à partir de positions détenues, par exemple, organisée à partir de positions dominantes ou dominées détenues, mais la présente comme constituée dans des rapports de pouvoir qui, bien qu'ils soient asymétriques, sont en continuel processus de construction, de légitimation, d'interaction. Cette construction-légitimation se fait dans l'élaboration de discours toujours en conflits, tentant de présenter, chacun, une vision légitime, accréditable, persuasive de la réalité recouvrant dans une vision unique l'ensemble des vécus sociaux (Piron 1992 : 64).

La deuxième conséquence d'une lecture postmoderne du pouvoir est l'obligation qu'elle impose de déconstruire des catégories sémantiques sur lesquelles repose le discours moderne. Ainsi, pour le discours qui nous intéresse ici, on assistera à la déconstruction des catégories «femmes» et «minoritaires», parce qu'elles renvoient à des places prédéterminées dans le discours, c'est-à-dire déterminées *a priori* par une théorie plutôt que comme résultat constamment construit de la dynamique des rapports sociaux. En fait, cette nouvelle façon de penser les rapports de pouvoir invite à les théoriser davantage en termes de conditions de relations transformables qu'en termes de positions avérées qui déterminent la pérennité de statuts ou encore un état : ainsi, comme on le mentionnait plus haut, dans la théorie des rapports sociaux de sexe, on est dominée *parce que femme* (l'état) — et non en tant que femme dans des situations relationnelles spécifiques à identifier continuellement et précisément —, ce qui ne permet pas de voir qu'on peut, en tant que femme, *ne pas* être dominée en tout temps, ni qu'on peut même élaborer des stratégies de pouvoir. La même analyse vaut pour le groupe minoritaire : il est dominé, *parce qu'il est d'une ethnie minoritaire* dans la théorie de l'identité ethnique<sup>19</sup>.

La troisième conséquence de cette lecture est que, si les conflits sont l'élément constitutif de la société, s'ils sont le fait de l'expression d'une pluralité de discours en compétition, il faut donc reconnaître qu'il n'y a pas «d'après» le conflit, qu'il ne peut y avoir, comme référent symbolique au discours, quelque

---

19. Juteau (1994 : 37) soutiendra une idée similaire, mais elle la fera découler d'une lecture élargie de la théorie de l'oppression, ce qui l'oblige à conserver la notion de statut : «La critique du réductionnisme de type horizontal rappelle que les rapports sociaux sont multiples [...] Au sein de ces rapports constitutifs des majoritaires et des minoritaires sont définis, entre autres, des hommes et des femmes, des Blancs et des Noirs, des bourgeois et des prolétaires, ces catégories sociales étant reliées entre elles par un système d'articulations empiriques fort complexes. On peut en effet posséder à la fois des statuts minoritaires et majoritaires, être femme et blanche par exemple. On peut cumuler plusieurs statuts minoritaires, être femme, noire et prolétaire; on peut également détenir un ensemble de statuts majoritaires, être un homme blanc propriétaire d'entreprise et hétérosexuel.»

chose comme une société libre de toute contestation, de toute altercation, de toute opposition. Il faut aller au-delà de cette idée nostalgique — autant en tant que féministes qu'en tant que sociologues —, à savoir qu'il y aurait une possibilité d'en finir une fois pour toutes avec le conflit.

D'un point de vue sémantique, le discours de l'action n'est en fait que l'action du discours, l'action d'un discours déterminé, lié à la définition du champ sociopolitique.

### **La gestion de la diversité**

Pourquoi avoir repris dans le présent texte ces éléments de la critique postmoderne de la théorie sur le pouvoir? Quel rapport cela a-t-il avec l'analyse des discours exposée ici? En fait, ces critiques ont été en grande partie le résultat des tentatives de théorisation du pluralisme dans les sociétés fortement industrialisées, et c'est en voulant théoriser le pluralisme que l'on découvre la limite théorique des lieux où penser l'identité sexuée et ethnique. Les revendications identitaires doivent composer avec l'idée de leur multiplicité et de leur diversité. La reconnaissance de la diversité est en elle-même le résultat de la reconnaissance de l'irréductibilité des rapports sociaux, comme l'a, le premier, démontré le féminisme en dénonçant les différences analytiques entre les rapports de sexe et les rapports de classe.

Ainsi que le rappelle Juteau (1994), la hiérarchisation dans la société est complexe et inévitable. Elle s'est articulée dans les démocraties occidentales, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, autour de la notion de droits. C'est à partir de cette notion que l'on revendique encore aujourd'hui celle d'identité (droits linguistiques, droits scolaires; droit à la société distincte, droit à l'autodétermination des peuples).

Dans le discours de la modernité, la logique de la domination et du pouvoir a toujours eu pour contrepartie une logique des droits (ainsi, une charte est un levier pour activer des droits contre un ou plusieurs pouvoirs, contre un ou plusieurs groupes dominants). Nous voilà aux limites de ce discours, maintenant que l'on a réalisé qu'il ne pourra jamais y avoir adéquation entre l'obtention pleine et entière de chacun des droits revendiqués, par catégories juridiques d'ayants droit, et l'incommensurabilité théorique de ces catégories (après les non-propriétaires, les censitaires, les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les gais et lesbiennes, les étudiants et les étudiantes, les sikhs, les personnes réfugiées, etc.). Comment la pensée postmoderne arrivera-t-elle dès lors à théoriser cette diversité? Plus on assiste au fractionnement des groupes sociaux en minorités de toute sorte, plus la question du pluralisme se voit liée à celle de l'intégration dans les sociétés démocratiques, et plus l'application des droits devient un jeu d'équilibre obligeant à penser le discours des droits sur d'autres bases. À quels nouveaux découpages discursifs sommes-nous en train d'assister?

Endossant la critique émise ici quant à la nécessité de cette nouvelle lecture, un certain discours politique postmoderne semble vouloir développer une piste d'analyse autour d'une sémantique de la *citoyenneté*. Mentionnons-en quelques fragments. Ainsi, Dominique Schnapper suggère qu'il faut dépasser les oppositions historiques et idéologiques contenues dans les notions trop chargées d'ethnie et de nation et «proposer une définition proprement sociologique de la nation moderne, à partir du processus d'intégration politique

des populations» (1993 : 157). Quant à Juteau (1994 : 42), parlant des multiples francophonies minoritaires, elle évoque «leurs multiples citoyennetés» et signale, en reprenant le concept de «politique d'une reconnaissance égale des cultures» de Taylor, que cette dernière constitue «l'obstacle le plus complexe rencontré dans «l'actualisation des droits sociaux de la citoyenneté» au sein des sociétés qui adhèrent au pluralisme normatif». Pour sa part, Régine Robin, établissant une distinction entre citoyenneté culturaliste et citoyenneté civique, signale à son tour qu'«il faut inventer de nouvelles formes de gestion de la diversité, de la coexistence, de l'hétérogène, en mettant en avant toute l'importance des valeurs universalistes du droit» (1994 : 187). De même, autant Thériault (1988) que Cardinal (1994) se référeront à une réflexion sur la notion de citoyenneté pour rallier les francophones autour de valeurs communes.

Finalement, après qu'aura été épuisée la spécificité de chaque catégorie au nom d'une revendication d'identité, suivant en cela la fragmentation progressive des solidarités sociales, ne semble-t-il pas que de nouvelles valeurs se dessineront, liées à une autre transcendance? Pensons ici au concept revitalisé de citoyenneté, tentant de construire à partir du tissu même de la diversité des éléments susceptibles de produire une forme de reconnaissance et donc d'intégration des minorités.

Catégorie plus large, concept pouvant amalgamer un ensemble de caractéristiques autant abstraites qu'empiriques, ce nouveau rapport de sens saura-t-il réellement penser la différence en fait de pluralité plutôt que d'opposition? À quoi ressembleront les discours polyvalents qui voudront la définir? Ne faut-il pas voir dans le fait que c'est encore dans le champ du sociopolitique qu'on en situe la théorisation un relent de la pensée moderne?

Une chose est certaine, ce discours nouveau oblige à de nouvelles définitions du «minoritaire», de l'«ethnicité», et même de la catégorie «femme»<sup>20</sup>.

## Conclusion

J'ai présenté dans les pages qui précèdent une réflexion sur les convergences et les limites des discours actuels sur l'identité francophone (sexuée et ethnique) en Ontario. Il m'est apparu que ces discours se présentent comme une sémantique de l'opposition dans une théorie des rapports de pouvoir, sémantique qui produit soit l'exclusion de certaines catégories de minoritaires, soit leur assimilation dans l'économie générale des discours sur la question. C'est en voulant penser la diversité et le pluralisme qu'apparaissent manifestes les limites de la théorie des rapports de pouvoir et du discours de la domination. Ce discours, en effet, ne conçoit le social que dichotomisé. Il y a Soi et l'Autre, dans lequel l'autre ne peut être qu'un ou une adversaire : soi contre l'autre, l'autre contre soi. La vision globale qui ressort de tout cet ensemble discursif projette l'image des relations de pouvoir comme luttes à finir plutôt qu'à gérer, comme si chaque action, pensée, revendication, devait apporter une victoire définitive de la catégorie en droit de revendiquer et que chaque victoire allait permettre de gagner une guerre; comme si, après, lorsque tout serait résolu

---

20. Voir à ce propos : Schnapper (1991) et le numéro de *Sociologie et sociétés*, «Les francophonies nord-américaines», vol. XXVI, n° 1, printemps 1994.

(après quoi?), on accéderait à un espace «libre» de toute opposition, de toute contestation. Toute la pensée moderne porte en elle le flambeau d'une société croyant en cette résolution.

Et il n'y a pas là, encore, de lieu discursif pour penser, sociologiquement, le pluralisme.

*Christine Bernier*  
*Département de sociologie*  
*Université Laurentienne*

## RÉFÉRENCES

\* Les articles précédés d'un astérisque constituent le corpus à l'étude.

BERNARD, Roger (dir.)

\*1990 *Vision d'avenir*, t. I, «Le déclin d'une culture : recherche, analyse et bibliographie, francophonie hors Québec», Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français.

\*1986 «Le rôle social des institutions ethniques», *Revue du Nouvel-Ontario*, 8 : 41-48.

BERNIER, Christiane

1994 «Une analyse sociologique féministe est-elle possible? Analyse critique autour des Actes du colloque «Les femmes francophones en milieu minoritaire», *Revue du Nouvel-Ontario*, 15 : 119-156.

1991 *Libéralisme et féminisme. Pour une lecture épistémologique*. Thèse de doctorat, Toulouse, Université Toulouse le Mirail.

BOUDREAU, Françoise et Greg Marc Nielsen

\*1994 «Les francophonies nord-américaines. Identités, stratégies et altérité», *Sociologie et sociétés*, XXVI, 1 : 3-15.

BRETON, Raymond

\*1994 «Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires», *Sociologie et sociétés*, XXVI, 1, printemps : 59-69.

\*1983 «La communauté ethnique, communauté politique», *Sociologie et sociétés*, XV, 2 : 23-38.

\*1964 «Institutional completeness of ethnic communities and personal relations of immigrants», *American Journal of Sociology*, 70 : 193-205.

CARDINAL, Linda

\*1994 «Ruptures et fragmentations de l'identité francophone en milieu minoritaire; un bilan critique», *Sociologie et sociétés*, XXVI, 1, printemps : 71-86.

\*1993 «Femmes et francophonie : une relecture du rapport ethnicité-féminité», in *Les femmes francophones en milieu minoritaire : état de la recherche. Actes du colloque*. Sudbury, Institut franco-ontarien, : 99-111.

\*1992 «La recherche sur les femmes francophones vivant en milieu minoritaire : un questionnement sur le féminisme», *Recherches féministes*, 5, 1 : 5-30.

CARDINAL, Linda (dir.)

\*1993 *Une langue qui pense : la recherche en milieu minoritaire francophone au Canada*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

CARDINAL, Linda et Cécile Coderre

\*1992 «Les francophones telles qu'elles sont : les Ontaraises et l'économie», *Revue du Nouvel-Ontario*, 12 : 151-181.

\*1990 *Pour les femmes : éducation et autonomie. La place des femmes francophones hors-Québec dans le domaine de l'éducation au Canada*. Ottawa, Réseau national action éducation femmes, rapport 1, «Pour ne plus être les oubliées», 125 p.

CARDINAL, Linda et Jean Lapointe

\*1990 «La sociologie des francophones hors Québec : un parti pris pour l'autonomie», *Canadian Ethnic Studies*, XXII, 1 : 47-66.

CARDINAL, Linda, Jean Lapointe et J. Yvon Thériault

\*1994 *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec : 1980-1990*. Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa.

\*1990 *Individu, société et politique. La sensibilité des années quatre-vingt au sein de la recherche relative aux communautés francophones hors Québec*. Document préparé pour la Fédération des jeunes canadiens-français pour le projet Vision d'avenir, 172 p.

CAZABON, Benoît

\*1989 «Qu'est-ce qu'un minoritaire? Témoignage», *Revue du Nouvel-Ontario*, 11 : 173-174.

COULOMBE, Danièle

\*1985 «Doublement ou triplement minoritaire», *Revue de l'Université d'Ottawa*, 55, 2 : 131-136.

D'AUGEROT-AREND, Sylvie

\*1993 «Les Franco-Ontariennes et le nationalisme minoritaire : cadre théorique et applications, 1923-1927», in *Les femmes francophones en milieu minoritaire : état de la recherche. Actes du colloque*. Sudbury, Institut franco-ontarien : 61-97.

DAUNE-RICHARD, Anne-Marie et Anne-Marie Devreux

1992 «Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique», *Recherches féministes*, 5, 2 : 7-30.

DELPHY, Christine

1975 «Pour un féminisme matérialiste», *L'Arc*, 65 : 61-67.

1970 «L'ennemi principal», *Partisans*, 54-55 : 157-172.

DENNIE, Donald

\*1990 «L'étude des réalités franco-ontariennes : à la recherche d'un nouveau modèle», *Revue du Nouvel-Ontario*, 11 (1989) : 69-83.

\*1978 «De la difficulté d'être idéologue franco-ontarien», *Revue du Nouvel-Ontario*, 1 : 69-90.

DORAIS, Fernand

\*1978 «Mais qui a tué André : l'acculturation et les Franco-Ontariens», *Revue du Nouvel-Ontario*, 1 : 34-56.

FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

\*1978 «Nous voulons vivre en français», *Revue du Nouvel-Ontario*, 1 : 57-64.

FOUCAULT, Michel

1976 *La volonté de savoir*. Paris, Gallimard.

1975 *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.

FRENETTE, Normand

- \*1986 «L'ACFO et la lutte pour le pouvoir symbolique», *Revue du Nouvel-Ontario*, 8 : 79-93.

GUILLAUMIN, Colette

- 1992 «Une société en ordre. De quelques-unes des formes de l'idéologie raciste», *Sociologie et sociétés*, XXIV, 2, automne : 5-23.
- 1981 «Femmes et théories de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées», *Sociologie et société*, XIII, 2 : 19-31.
- 1978a «Pratique du pouvoir et idée de nature. 1. L'appropriation des femmes», *Questions féministes*, 2 : 5-30.
- 1978b «Pratique du pouvoir et idée de nature. 2. Le discours de la nature», 3 : 5-30.
- 1977 «Race et nature : système de marques, idée de groupe naturel et rapports sociaux», *Pluriel Débat*, 11 : 39-56.
- 1972 *Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. La Haye, Mouton.

HELLER, Monica et Laurette Lévy

- \*1993a «Des femmes franco-ontariennes en situation de mariage mixte : vivre sur une frontière linguistique», in L. Cardinal (dir.), *Une langue qui pense*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa : 11-27.
- \*1993b «La femme franco-ontarienne en situation de mariage mixte : désirs et réalités dans l'éducation des enfants», in *Les femmes francophones en milieu minoritaire : état de la recherche. Actes du colloque*. Sudbury, Institut franco-ontarien : 47-60.
- \*1992 «La femme franco-ontarienne en situation de mariage mixte», *Recherches féministes*, 5, 1 : 59-82.

INSTITUT FRANCO-ONTARIEN

- 1993 «Les femmes francophones en milieu minoritaire. État de la recherche», Actes du colloque, Sudbury, Institut franco-ontarien, collection Fleur-de-trille.

JUTEAU, Danielle

- \*1994 «Essai. Multiples francophonies minoritaires : multiples citoyennetés», *Sociologie et sociétés*, XXVI, 1, printemps : 33-45.

JUTEAU-LEE, Danielle

- \*1983a «La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal», *Sociologie et sociétés*, 15, 2 : 39-55.
- \*1983b «La recherche relative aux femmes au Canada : réflexions sur son passé et son avenir», in Élisabeth J. Lacelle (dir.), *La femme, son corps et la religion*. Montréal, Bellarmin : 199-216.
- \*1981 «Visions partielles, visions partiales : visions (des) minoritaires en sociologie», *Sociologie et sociétés*, XIII, 2 : 33-47.
- \*1980 «Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens français, Franco-Ontariens, Ontariens : qui sommes-nous?», *Pluriel*, 24 : 21-43.
- \*1979 «La sociologie des frontières ethniques en devenir», in D. Juteau-Lee et L. Laforge, *Frontières ethniques en devenir/Emerging Ethnic Boundaries*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa : 3-18.
- 1974 *The impact of modernization and environmental impingements upon nationalism and separatism : the Quebec case*. Thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto.

JUTEAU-LEE, Danielle et Jean Lapointe

- \*1976 *Identité culturelle et identité structurelle dans l'Ontario francophone : analyse d'une transition*. Ottawa, Département de sociologie, Université d'Ottawa, document, 24 p.

JUTEAU-LEE, Danielle et Barbara Roberts

\*1981 «Ethnicity and Feminity : (d') après nos expériences», *Canadian Ethnic Studies*, 13, 1 : 1-24.

JUTEAU, Danielle et Lise Séguin-Kimpton

\*1993 «La collectivité franco-ontarienne : structuration d'un espace symbolique et politique», in Cornelius J. Jaenen, *Les Franco-ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa : 265-304.

LABELLE, Micheline

1993 «Présentation. Ethnicité et nationalismes. Nouveaux regards», *Cahiers de recherche sociologique*, 20 : 5-10.

\*1990 «Femmes et migration au Canada : bilan et perspective», *Canadian Ethnic Studies*, XXII, 1 : 67-82.

LAMOTTE, Aleyda

1991 «Femmes immigrées et reproduction sociale», *Recherches sociographiques*, XXXII, 3 : 367-384.

LAPOINTE, Jean et Danielle Juteau-Lee

1979 «The emergence of Franco-Ontarians : new identity, new boundaries», in J.L. Elliot, (ed.), *Two nations many cultures, ethnic groups in Canada*, Scarborough, Prentice Hall : 99-114.

LAPOINTE, Jean et Yvon Thériault

1982 *D'une question linguistique à un problème sociétal*. Ottawa, rapport présenté au Secrétariat d'État, direction générale de la planification, 125 p.

MAINGUENEAU, Dominique

1984 *Genèse du discours*. Bruxelles, Pierre Mardaga.

MCKEE-ALLAIN, Isabelle

\*1993 «Questionnement féministe en milieu minoritaire : des pistes offertes par l'étude des collèges classiques féminins en Acadie», in Linda Cardinal (dir), *Une langue qui pense. La recherche en milieu minoritaire francophone*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa : 43-60.

\*1989 «Les productrices d'ethnicité en Acadie : perspectives théoriques», *Égalité*, 24, automne-hiver : 45-68.

MCKEE-ALLAIN, Isabelle et Huguette Clavette

\*1983 «Les femmes acadiennes du Nouveau-Brunswick : féminité, sous-développement, et ethnicité», *Égalité*, 10 : 19-35.

PARÉ, François

1992 *Les littératures de l'exiguïté*. Hearst, Essai/Le Nordir.

PIRON, Florence

1992 «Les enjeux de la production de connaissances : essai sur le pouvoir, le savoir et la solidarité féministe», *Culture*, 12, 2 : 63-82.

PROULX, Pauline

\*1981 *Femmes et francophonie : double infériorité*. Ottawa, FNFCF.

RABIER, Christiane

\*1990 «Les Franco-Ontariens et l'idéologie dominante», *Revue du Nouvel-Ontario*, 11 (1989) : 159-169.

ROBIN, Régine

1994 «Citoyenneté culturaliste, citoyenneté civique», in F. Khadiyatoula *et al.* (dir.), *Mots et représentations : enjeux dans les contacts interethniques et interculturels*. Ottawa, Les presses de l'Université d'Ottawa : 179-200.

SAINT-GERMAIN, Maurice et Marc Lavoie

\*1992 «Le statut économique relatif des femmes francophones du Canada», *Recherches féministes*, 5, 1 : 31-58.

SARTRE, Jean-Paul

1960 *Critique de la raison dialectique*. Paris, Gallimard.

SCHNAPPER, Dominique

1993 «Ethnies et nations», *Cahiers de recherche sociologique*, 20 : 157-167.

1991 *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*. Paris, Gallimard.

THÉRIAULT, J.Yvon

\*1994 «Entre la nation et l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires francophones», *Sociologie et sociétés*, XXVI, 1, printemps : 15-32.

1988 «Pays réel, pays légal : le fait minoritaire entre la communauté et le droit», *Moncton, colloque annuel de l'ACFAS*, 18 p.